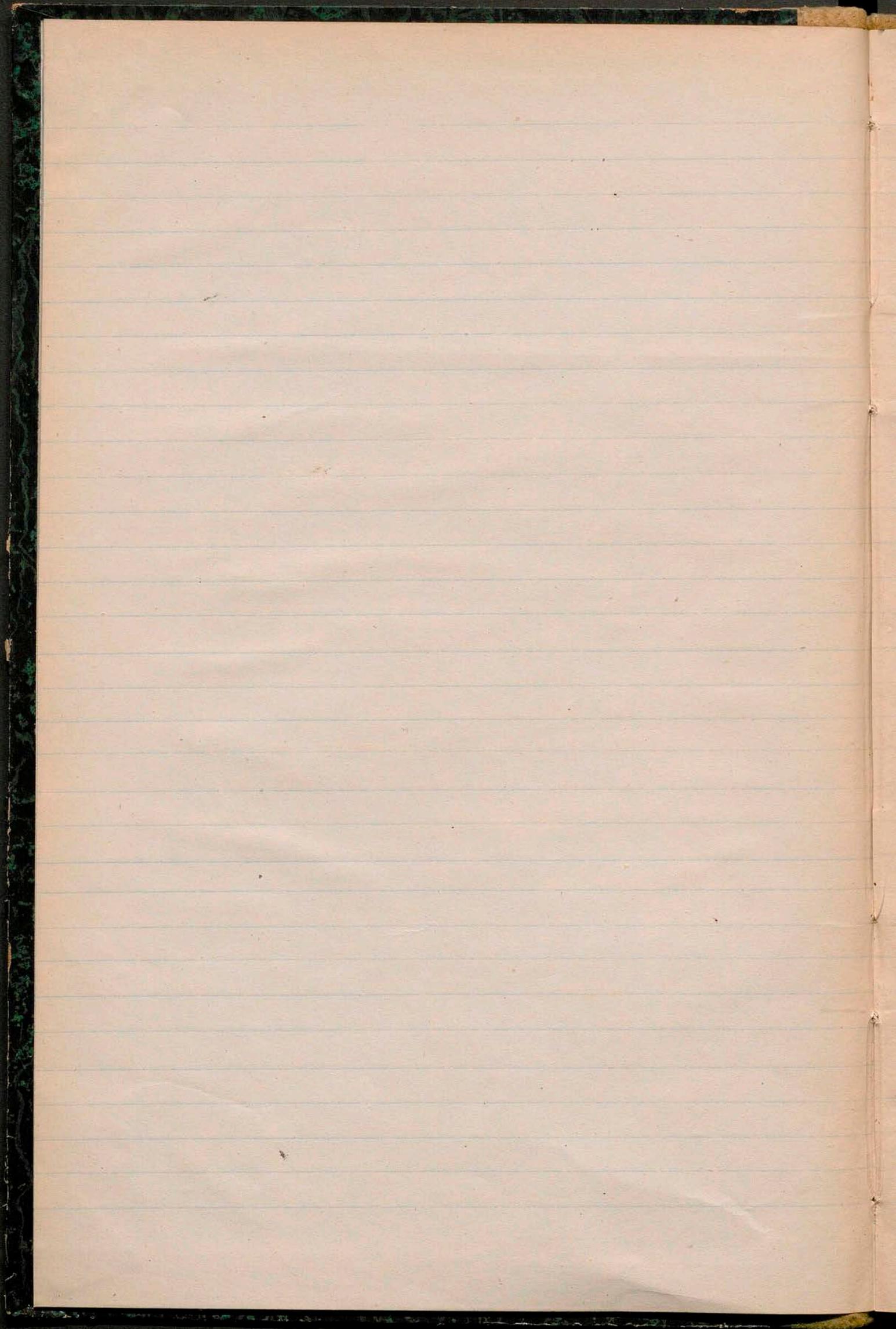


*COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier les **Traité et Acte** passés entre **M. Savorgnan de Brazza** et le roi **Makoko**. (N° 26, session extraordinaire 1882). — Nommée le 25 novembre 1882.*

MM.

- 1^{er} BUREAU : GILBERT-BOUCHER.
2^e — MARTIN (HENRI).
3^e — JACQUES HÉBRARD.
4^e — GÉNÉRAL FRÉBAULT.
5^e — OUDET.
6^e — BLANC (XAVIER).
7^e — SCHOELCHER.
8^e — FOUCHER DE CAREIL.
9^e — THUREL.



A

Séance - 29 novembre 1887.

Président M. Henri Martin
Secrétaire M. Fouquet de Careil

- M. Henri Martin (2^e bureau) recommande au commissaire qui sera nommé de se préoccuper des réclamations des Portugais qui invoquent le traité de 1786.
- [M. Gibier - Bouche (1^{er} bureau) approuve formellement et simplement].
- [M. Hébrard (3^e bureau) en faveur de la ratification ; M. Lebourd'Éclair, ~~son~~ concurrent, avait simplement demandé qu'on interrogeât le gouvernement de la sieste patrie de l'infidélité].
- [M. Léonard Fréault (4^e bureau) manifeste des réserves sur ~~le~~ le sens exact et l'opportunité éventuelle de traité. Il demande si M. de Brozja avait l'ajust autorité du gouvernement français. Son y étant, le traité a été accepté].
- [M. Sudek (5^e bureau) ~~est~~ expose que M. de Hariguan s'opposait à l'infidélité qui avait fait son missionnaire aux quels il désirerait laisser toute liberté d'action ; le bureau est favorable].
- [M. Blanc (6^e bureau) expose que le bureau s'est montré favorable ; l'un de M. Aubry a insisté sur la douceur de population aux quels on se tenait en rapport ; un autre a demandé que le Portugal ~~ne~~ ne fonderait plus aucune prétention].
- [M. Schelcher (7^e bureau) a exposé les avantages du traité ; il a ajouté qu'il était légitime de s'occuper de la Tunisie une mission française ; la population sont très loyales et bien disposés envers le politique à s'occuper de la France ; il faudrait mettre en communication régulière cette colonie nouvelle et le métropole].

Le bureau, sur le territoire d'observation, est favorable,
 [M. Fouché de Careil (8^e bureau) a été unanimement favorable,
 après notamment s'être occupé l'après midi de la part
 de l'exploration. ~~Le bureau a été favorable~~
 [M. Murat (9^e bureau) a été d'avis; quel que soit l'avis
 seulement sur la valeur de la mission de M. de Brazza.
 d'opérer en toute paix commerciale et sans guerre. Favorable.

M. Blanc dit qu'il n'y a rien, pour le
 gouvernement français, de difficile sur la valeur de sa
~~part~~ traité. ^{ce serait plutôt} ~~le rôle de~~ roi Metchou. La
 suite de l'ailleur ven depuis son entrée de
 l'opinion de Metchou et au regard de M. Stanley.
 M. Fouché de Careil peut obtenir que M. de Brazza
 soit parti le 30 pour l'expédition contre les tribus hostiles, et
 qu'il soit autorisé de l'armée de la ratification du
 traité. Mais il est possible.
 M. Blanc est nommé rapporteur par la commission.

Séance de lundi 27 novembre 1882.

Sont présents M. M. Henri Martini, Frébault, Sabatier, Alkner, Haberd, Blane (Léon), Oudet.

M. le Président du Conseil, ministre des affaires étrangères, assiste à la séance.

M. Gilbert Boncher appelle l'attention de M. le Président du Conseil sur ses objections qui auraient été faites ou pourraient être faites au sujet du protocole traité, ^{le 14 novembre}, et de ~~la proposition~~ ^{mesure} qui est proposée à la France.

M. le Président du Conseil donne d'explications sur les conditions des bords, spécialement français, reconnues; il rappelle comment sur les divers points où on, avec, notamment celui de Portugal.

M. de Brazza est introduit; il donne des indications sur la limite du territoire à occuper et sur l'autorité réelle du roi malakha.

après un échange d'observations entre le Général Paul Schœlcher, Oudet ~~Brazza~~, Xavier Blanc sur Brazza, la séance est levée.